



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique

Question écrite n° 7903

Texte de la question

M Jean Charbonnel s'inquiète auprès de M le ministre de la coopération et du développement de la baisse sensible enregistrée depuis 1984 dans les investissements privés de capitaux français sur le continent africain. Cette baisse, compensée pour une part par l'augmentation des crédits publics est d'autant plus alarmante qu'elle provient de la nécessité pour les États africains de réduire leurs dépenses de consommation afin d'assainir leurs finances publiques. Le reflux des investisseurs français est donc dû à des raisons structurelles qui interdisent un retour des capitaux français sur le sol africain. Notre politique de coopération semble ainsi réduite, pour l'essentiel, à un transfert de capitaux publics de France en Afrique avec, en perspective, la crainte d'une impasse, puisqu'il sera impossible d'augmenter considérablement notre aide sans risque pour l'économie française tout entière. Il lui demande donc si un plan d'ensemble est prévu pour faire face à cette situation afin de pallier la rarefaction de nos investissements.

Texte de la réponse

Reponse. - La crise économique et financière qui frappe la plupart des États africains depuis le début des années quatre-vingt les a amenés progressivement à modifier profondément leurs stratégies de développement. Désormais, plus de la moitié de ces États et les trois quarts des « pays du champ » se sont engagés dans la voie du redressement en signant des accords avec le FMI et la Banque mondiale. L'ajustement structurel, tant critiqué il y a quelques années encore, est devenu aujourd'hui la base de toute politique économique en Afrique. Plus que tout autre bailleur de fonds, la France a joué un rôle moteur dans l'appui au redressement économique et financier de l'Afrique ; ses efforts se sont traduits, d'une part, par une forte croissance de son engagement financier tant dans le secteur multilatéral que bilatéral et, d'autre part, par un renforcement de ses actions de coopération destinées à faciliter la définition et l'application de politiques de redressement. Parallèlement à ces actions visant à appuyer l'assainissement des finances publiques et la restructuration des économies des pays africains, conditions indispensables d'un environnement favorable aux investissements privés, la coopération française a renforcé sa politique en faveur du secteur productif moderne. Cette politique s'articule autour des axes suivants : soutien particulier dans les programmes de réforme des mesures qui ont des conséquences directes sur l'investissement, notamment sur le plan de l'amélioration de l'environnement institutionnel de l'entreprise en Afrique ; appui aux États dans le cadre de programmes de coopération intéressant le secteur productif ; projets intégrés d'appui à la création d'entreprises, promotion de la maintenance, amélioration des circuits d'épargne ; concertation systématique avec les milieux professionnels ; action directe au bénéfice des entreprises aux différents stades de la préparation et de la mise en œuvre de leurs projets. Les actions de la politique française de coopération constituent donc un ensemble cohérent associant une sensibilisation des autres aides internationales pour les amener à participer plus largement à l'effort de redressement entrepris en Afrique, une mobilisation de flux financiers publics importants pour l'assainissement des finances publiques et une politique sectorielle d'aide au secteur productif moderne. Toutes ces actions constituent un plan d'ensemble qui devrait permettre l'arrêt du reflux des capitaux français d'Afrique mais la profondeur des mutations nécessaires et la rigidité des structures des économies concernées nécessitent un délai pour que cette politique

produise pleinement ses effets.

Données clés

Auteur : [M. Charbonnel Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7903

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et développement

Ministère attributaire : coopération et développement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 97